



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2018



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services-eaufrance.fr rubrique « l'observatoire ».

Si les informations pré remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT.